

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Hélène Fournier

<https://www.cadre21.org/membres/9cbeb10a02d3db741c87b3db>

Date d'obtention : 2021-04-08 14:02:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Aussitôt qu'un élève se confie en lien avec des informations concernant une situation de sextage à un professeur ou un intervenant scolaire à partir de ce moment là le protocole de Sexto entre en jeu. L'intervenant scolaire qui a suivi la formation rencontrera d'abord la personne qui est venue se confier. Elle ouvrira la trousse et se servira de l'aide mémoire pour débiter. Il est important de créer un lien de confiance et d'avoir une approche bienveillante envers le jeune rencontré. Ensuite, il faut remplir la grille d'évaluation de l'incident à l'intérieur de la trousse. Les informations personnelles du jeune doivent être indiquées, son nom et date de naissance. Par la suite, poser les questions en suivant l'ordre en démontant du respect et du non-jugement envers le jeune. à la fin du questionnaire, le jeune et l'intervenant doivent apposer leurs signatures. Suite à cette rencontre, l'intervenant sera en mesure d'évaluer l'ampleur de la situation et guider vers les interventions appropriées à la situation. Si d'autres personnes sont impliquées dans la situation, ils devront tous être rencontrés un à un pour remplir la grille d'évaluation de l'incident. Si des raisons nous porte à croire qu'il s'agit d'un acte malveillant, l'intervenant doit contacter le service de police et ne pas remplir la grille d'évaluation avec ce jeune. Il est permis de confisquer le cellulaire du jeune si des doutes de possession de pornographie juvénile se trouve dans son appareil. En aucun cas, l'intervenant doit chercher à visionner les images puisque cela est considéré comme une infraction criminelle. Dès que le service de police est contacté, l'intervenant scolaire remet tous les grilles d'évaluations et remet la charge entre les mains des policiers pour la suite des interventions. Le service policier peut faire la saisie légale d'appareil électronique et remplira un rapport d'événement qu'il fera suivre au DPCP. Le procureur évaluera le dossier et suggèrera une orientation pour une rencontre de sensibilisation sexto. La rencontre de sensibilisation se déroule au poste de police et le jeune est accompagné de ses parents. Ils recevront des informations et le jeune devra signer un contrat d'engagement et détruire par lui-même les images de son appareil. Dans plus de 80% des cas, les dossiers sont traités par des actes impulsifs. Lorsque la présence d'acte malveillant, il peut y avoir une enquête criminelle et aller jusqu'au tribunal de la jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des 3 mises en situations est qu'il n'y a pas aucun cas qui est pareille. Il est important de bien suivre les étapes afin d'avoir un portrait général de la situation. Les grilles d'évaluations sont efficaces et permettent de rapporter des faits sur l'amorce qui identifie les circonstances de la situation, la nature qui évalue le degré d'explicitation des images, les intentions pour comprendre les motivations des personnes et le nombre de personnes impliquées. Puis, l'étendue permet d'établir l'ampleur du partage des images. Il est important de rencontrer la première personne qui vient relater des faits. Je remarque que les cas vont en gradation et dans les 3 cas le déclenchement de la trousse Sexto peut arriver à des moments différents. Dans le cas 1, malgré que Meghan soit consentante à l'échange de photo intime, il y a implication qui enfreint les lois et le service de police doit en être avisé à la fin des rencontres avec les 3 jeunes. Le protocole Sexto protégera l'intégrité physique et psychologique de Meghan. Dans le cas 2, même s'il n'a pas de présence de pornographie juvénile, l'intervention doit se poursuivre avec William (grille d'évaluation d'incident). La photo n'est pas considérée comme de la pornographie juvénile donc l'intervenant n'a pas à contacter le service policier. Lorsque Meghan revient 2 jours plus tard avec des nouvelles informations, il est important de la rassurer et de lui faire sentir que la situation est prise en charge. Même si la jeune souhaite montrer les images pour que l'intervenant la croit, il ne faut en aucun cas visionner les images. On doit rassurer la jeune et lui dire que nous lui faisons confiance et on remplira une nouvelle grille d'évaluation de l'incident. L'intervenant peut confisquer le téléphone et par la suite contacter le service de police. Dans le cas 3, au départ il n'y a pas de déclenchement du protocole Sexto avec le père puisque la situation est arrivée à l'extérieur de l'école et rien ne porte à croire qu'il y a des répercussions pour Nicolas. Il est important de diriger le père vers le service de police. Lorsque Nicolas revient vers l'intervenant scolaire, il pourra remplir la grille d'évaluation de l'incident puisque de nouvelles informations ont été dites concernant un autre jeune de la même école. Il y a plusieurs personnes à qui faire remplir la grille d'évaluation afin de valider les informations de chacun des jeunes pour décider l'orientation des prochaines interventions. Comme des raisons nous portent à croire que Kevin a posé un acte malveillant, l'intervenant ne doit pas remplir la grille d'évaluation avec lui. Par contre, il peut le rencontrer et confisquer son appareil électronique.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ce qui me semble le plus délicat pour moi et lorsque qu'un jeune ne veut pas du tout collaborer. Je sais qu'à partir de ce moment, il est important de contacter le service de police. Cela me rassure grandement. Une autre chose de plus délicate est d'avoir une approche impartiale et neutre envers tous les jeunes rencontrés. Même si nous savons que le geste posé est une infraction au sens de la loi, le but de la trousse est de protéger les victimes mais aussi de sensibiliser les investigateurs aux répercussions possibles pour la victime.